

## Municipalité

Aux personnes et aux partis politiques qui souhaitent déposer une liste de candidature aux élections communales 2026

Affaire traitée par :  
J. Padalino / Admin. gén.  
021 796 21 37  
greffe@lutry.ch  
Référence : PCS/jp

Lutry, le 15 décembre 2025

### Elections pour le renouvellement des Autorités communales – Législature 2026-2031

Madame, Monsieur,

Par ces lignes, nous avons le plaisir de vous communiquer diverses informations concernant les élections pour le renouvellement des Autorités communales dans le cadre de la législature 2026-2031.

Par mesure de simplification, et comme indiqué dans notre courriel du 21 novembre dernier, nous avons préparé des listes relatives aux prochaines élections communales à l'attention des personnes candidates au Conseil communal et à la Municipalité, que nous vous trouverez en ligne sur notre site Internet [www.lutry.ch/ec2026](http://www.lutry.ch/ec2026). Ces documents sont accompagnés de la décision de convocation du Conseil d'Etat du 22 août 2025, ainsi que du calendrier électoral. Cette page sera alimentée au fur et à mesure avec toutes les informations utiles.

#### 8 mars 2026 – Elections à la Municipalité 1<sup>er</sup> tour et Conseil communal

- Dépôt des listes : du lundi 5 janvier 2026 (8 heures) au lundi 12 janvier 2026 à 12 heures précises (dernier délai), à remettre en mains propres au guichet du Greffe municipal. Aucun envoi par courrier ou courriel ne sera pris en compte.
- Tirage au sort des numéros de listes : lundi 12 janvier 2026 à 13h00, à la salle du Conseil communal. Cet événement étant public, les mandataires et les candidats intéressés sont les bienvenus. Il est d'ailleurs recommandé qu'au moins un représentant par liste soit présent à cette occasion.
- Bon à tirer pour l'impression des listes : le dernier délai pour les éventuelles corrections est fixé au mardi 13 janvier 2026 à 12h00. Aucune demande de modification ne pourra être acceptée ultérieurement.



## 29 mars 2026 – Elections à la Municipalité 2<sup>e</sup> tour

- Dépôt des listes : du lundi 9 mars 2026 au mardi 10 mars 2026 à 12 heures précises (dernier délai), à remettre en mains propres au guichet du Greffe municipal. Aucun envoi par courrier ou courriel ne sera pris en compte.
- Tirage au sort des listes : mardi 10 mars 2026, à 13h00, à la salle du Conseil communal. Cet événement étant public, les mandataires et les candidats intéressés sont les bienvenus. Il est d'ailleurs recommandé qu'au moins un représentant par liste soit présent à cette occasion.
- Bon à tirer pour l'impression des listes : le dernier délai pour les éventuelles corrections est fixé au mardi 10 mars 2026 à 15h00. Aucune demande de modification ne pourra être acceptée ultérieurement.

## 26 avril 2026 – Elections à la Syndicature 1<sup>er</sup> tour

- Dépôt des listes : du lundi 30 mars 2026 au mardi 7 avril 2026 à 12 heures précises (dernier délai), à remettre en mains propres au guichet du Greffe municipal. Aucun envoi par courrier ou courriel ne sera pris en compte
- Tirage au sort des listes : mardi 7 avril 2026, à 13h00, à la salle du Conseil communal. Cet événement étant public, les mandataires et les candidats intéressés sont les bienvenus. Il est d'ailleurs recommandé qu'au moins un représentant par liste soit présent à cette occasion.
- Bon à tirer pour l'impression des listes : le dernier délai pour les éventuelles corrections, est fixé au mardi 7 avril 2026 à 14h30. Aucune demande de modification ne pourra être acceptée ultérieurement.

En cas d'éventuel 2<sup>e</sup> tour à la Syndicature, des informations complémentaires vous seront transmises en temps voulu.

Les délais officiels imposés étant très serrés, nous vous saurions gré de veiller à ce que **les mandataires soient particulièrement disponibles et réactifs durant toute la période des élections**, notamment en cas de besoins d'information, de précision ou de validation.

### Dossier de candidature

Nous vous remercions de bien vouloir strictement respecter le nombre de caractères prévus dans le formulaire pour des questions de mise en page lors de la création du cahier de bulletins. De plus, nous vous saurions gré de bien vouloir transmettre au Greffe municipal par courriel votre logo à l'adresse [greffe@lutry.ch](mailto:greffe@lutry.ch). Ce dernier doit impérativement être au format suivant : format PNG ou JPG, dans une zone de 472x236 pixels, et d'une qualité de 300 dpi en couleur.



## Affichage électoral

Plusieurs panneaux d'affichage seront installés sur le territoire de la Commune et la pose des affiches incombera à chaque parti, qui en sera responsable. Les emplacements disponibles permettront la pose d'affiches de 895 x 1280 mm, qui correspond au format F4. Un courriel comportant les lieux, nombre de chevalets et période d'affichage vous parviendra prochainement.

Nous vous rappelons également que l'affichage sauvage est interdit sur l'entier du domaine public communal (affiches systématiquement retirées et détruites), à l'exception des routes hors localité sous la responsabilité du Voyer. Quant au domaine privé, les propriétaires peuvent poser des affiches en respectant le « Guide pour un affichage politique respectueux de la sécurité routière », dont vous pouvez télécharger la dernière version sous :

[www.vd.ch/affichage-politique](http://www.vd.ch/affichage-politique).

Enfin, le Greffe municipal est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Tout en vous souhaitant d'ores et déjà une bonne campagne, nous vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

 Le syndic Charles Monod		 Le secrétaire Patrick Csikos
---	---	---